

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL****PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN**

Délibération n° C-2021-03-24/01

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL  
DU 24 FÉVRIER 2021***Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président*

Le mercredi 24 mars 2021 à 18 h 45, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 17 mars 2021 s'est réuni en session ordinaire. La séance s'est déroulée par visioconférence en raison de l'épidémie de COVID-19 conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 et à l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, *président*.

<b>Quorum :</b>	<b>35</b>
Nombre de délégués en exercice :	86
Nombre de délégués titulaires présents :	53
Nombre de délégués suppléants présents :	4
<b>Total de délégués présents</b>	<b>57</b>
Nombre de pouvoirs :	2
<b>Nombre total de délégués ayant voix délibérative :</b>	<b>59</b>

**PRÉSENTS :**

**Titulaires** : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Christiane CHARNAY, Jean-Luc da PASSANO, Pascal DAVID, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Joëlle SÉCHAUD, Nicole SIBEUD, Julien SMATI, Corinne SUBAÏ.

**Communes** : Christine MARCILLIERE (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon), Christophe PINEL (Vourles) ; Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Thierry DUCHARNE (Charly), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mont-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mont-d'Or) ; Thierry MARTIN (Dardilly), Christophe THIMONET (Feysin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines St Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Quentin BALAYE (Lissieu), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Nicolas PASTY (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr au Mont d'Or), Claude BASSET (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Xavier FAYOLLE (St Genis-les-Ollières), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mt-d'Or), Jean-Marie HOMBERT (St Romain-au-Mt-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagney), Lanouar SGHAIER (Vénissieux), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaizon), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants** : Nausicaa BOISSON (Charbonnières-les-Bains), Michel FOURRIER (Chassieu), Ivan SABATIER (La Mulatière), Stéphane LAFFONT (Solaize).

**ABSENT(S) EXCUSÉ/E(S) AYANT REMIS UN POUVOIR**

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon)  
Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Joëlle SÉCHAUD (Métropole de Lyon)

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guy PERRUSSET (St Symphorien d'Ozon)

SIGERLY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-200058493-20210324-C\_20210324\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2021

Affichage : 02/04/2021

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Président du SIGERLY soumet aux membres du Comité le procès-verbal de la séance du 24 février 2021 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux délégués le 17 mars 2021 ;

Considérant que Monsieur le Président invite les délégués à formuler leurs observations ;

Compte tenu des observations ;

### Le Comité syndical

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 24 février 2021.

Nombre de délégués votants :	59 (183 voix)
<i>Nombre de délégués avec 8 voix :</i>	<i>17 (dont 2 pouvoirs)</i>
<i>Nombre de délégués avec 2 voix :</i>	<i>5</i>
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	<i>37</i>

Nombre de suffrages exprimés :	48 (151 voix)
Nombre d'abstention :	11 (32 voix)

Après en avoir délibéré **à la majorité des membres présents ou représentés**

**Pour :** 48 (151 voix)

**Contre :** 0 (0 voix)

**Abstention(s) :** 11 (32 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :



Le Président,

Éric PEREZ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*